



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATIONS MINEURES

#### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 9 juin 2026 à 19h, à la salle de l'Amitié, édifice Paul-Brasseur, sis au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, statueront sur la demande de dérogations mineures pour l'immeuble suivant :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Demande</u>
Lots 6 611 480 à 6 661 487, et le lot 6 611 489  Chemin J.-René- Gauthier  Zone C-161	La demande consiste à :  Autoriser un projet intégré sur le chemin J.-René-Gauthier, alors que l'article 12.25.1 du <i>Règlement de zonage 275-2010</i> , tel qu'amendé, stipule que ce type de projet est permis uniquement dans certaines zones, excluant celle où est situé le terrain visé.  Autoriser le projet intégré sans circuit de distribution électrique, de distribution téléphonique et de câble de télévision souterrain, alors que l'article 12.25.11 du <i>Règlement de zonage 275-2010</i> , tel qu'amendé, exige que ces réseaux soient enfouis.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogations mineures en se présentant en personne au lieu de la séance du conseil municipal.

Donné à Rigaud ce 22 mai 2026.

---

Vanessa Beaulieu  
Greffière adjointe

- Hôtel de ville  
106, rue Saint-  
Viateur
- Ateliers  
municipaux  
34, rue de la  
Coopérative
- Loisirs et  
bibliothèque  
102, rue Saint-  
Pierre
- Caserne  
7, rue Jules-A.-  
Desjardins  
Tél. : 450 451-0869

